



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatrième session

Cotonou, République du Bénin, 3-7 novembre 2014

Point 18 de l'ordre du jour

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATES DE LA
SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION; LIEU DE LA SOIXANTE-SIXIÈME
SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur et à la décision de procédure n° 5 de sa soixante-troisième session, le Comité régional a décidé de tenir sa soixante-cinquième session au Tchad.
2. Concernant les offres d'accueil de la session du Comité régional par des États Membres, il convient de noter que le coût de l'organisation d'une session du Comité ailleurs qu'au Bureau régional est élevé. En outre, conformément à la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que cela pourrait entraîner.
3. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de la maintenance, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte-rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des personnels du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents;
 - g) mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.

4. Le Directeur régional voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.

5. Le Comité régional est invité à approuver les dates de sa soixante-cinquième session, qui devrait se tenir du 31 août au 4 septembre 2015 à N'Djamena (République du Tchad). Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

6. La République fédérale démocratique d'Éthiopie a officiellement offert d'accueillir la soixante-sixième session du Comité régional à Addis-Abeba en 2016. Le Comité régional est invité à examiner cette offre d'accueil.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-cinquième session

N'Djamena, République du Tchad, 31 août-4 septembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de réunion
2. Constitution du Sous-Comité des Désignations
3. Élection du Président, des Vice-présidents et des Rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Nomination des membres du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs
6. Activités de l'OMS dans la Région africaine : exécution du budget programme 2014-2015
7. Intervention du Président du Sous-Comité du Programme
8. Objectifs du Millénaire liés à la santé : réalisations et perspectives
9. Stratégie mondiale sur la prestation de services intégrés centrés sur la personne : contribution de la Région africaine
10. Définition du programme de recherche sur les épidémies émergentes dans la Région africaine
11. Rapport de situation sur l'établissement de l'Agence africaine des médicaments
12. Orientations régionales en vue de l'exécution du budget programme de l'OMS 2016-2017
13. **Documents d'information**
 - 13.1 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
 - 13.2 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS

- 13.3 Poliomyélite dans la Région africaine : rapport de situation
- 13.4 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la *Stratégie de promotion de la santé pour la Région africaine*
- 13.5 Rapport de situation sur la *Stratégie pour agir sur les principaux déterminants de la santé dans la Région africaine*
- 13.6 Rapport de situation sur la mise en œuvre des *Recommandations de la Commission de la Santé de la Femme dans la Région africaine*
14. Projet d'ordre du jour provisoire et dates de la soixante-sixième session; lieu de la soixante-septième session du Comité régional
15. Adoption du rapport du Comité régional
16. Clôture de la soixante-cinquième session du Comité régional.